

JORF n°0301 du 29 décembre 2018
texte n° 98

Arrêté du 24 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours externes et interne pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne

NOR: TRAA1827348A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/24/TRAA1827348A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, en date du 24 décembre 2018, est autorisée au titre de l'année 2019, l'ouverture des concours externes et interne pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne au ministère de la transition écologique et solidaire - direction générale de l'aviation civile.

Le nombre de places offertes aux concours susmentionnés sera fixé ultérieurement par arrêté.

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions sont fixées comme suit :

	Date de début des inscriptions	Date clôture des inscriptions
Concours externe par spécialités	7 janvier 2019	21 février 2019
Concours externe spécial		
Concours interne		7 février 2019

Les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission sont fixées comme suit :

	Epreuves écrites	Epreuves orales
Concours externe par spécialités	16 et 17 avril 2019	à compter du 11 juin 2019
Concours externe spécial		
Concours interne		

La composition des jurys et les listes des candidats admis à concourir, feront l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'aviation civile.